



## Au Rallie Touraine, un cerf pris par les chiens, par la Loire, et par lui-même...



**D**e mémoire d'homme, jamais on n'avait vu cela, trois traversées de fleuve pour un cerf et une meute dans la Loire. C'est ce qu'a vécu le Rallie Touraine, en forêt de Chinon, le samedi 19 février pour son 31<sup>e</sup> laissez-courre de la saison.

Les chiens attaquent à 11 h 50 dans Pierre Rouge, au nord de la nationale Tours-Chinon, sur une harde dont deux dix-cors. Les animaux se déharden dans la Fosse aux Loups et

La barque de l'équipage est alors descendue de la camionnette et le piqueux La Branche y prend place pour atteindre cette île proche de la levée sud du fleuve. Après un long défaut, la meute passe dans un second îlot situé au-delà et relance l'animal qui se jette dans la Loire. La chasse est alors arrêtée et l'animal y gagne ainsi sa grâce. Mais cette fois, seuls quelques chiens font demi-tour pour retrouver ceux qui ne s'étaient pas encore lan-

cés à l'eau. Dix-neuf chiens, soit près de la moitié de la meute, sont déjà au milieu du lit du fleuve à la poursuite de l'animal.

La camionnette des chiens est aussitôt envoyée sur la rive nord du fleuve avec quelques veneurs et suiveurs pour récupérer les chiens - si ceux-ci arrivent à accoster de l'autre côté - mais, pour gagner la rive nord, il faut passer par le pont de Langeais, soit un détour de 15 km. Pour sa part, le piqueux est toujours sur l'île avec les 21 chiens restants. A l'arrivée des véhicules, l'animal est sorti du fleuve ; heureusement les 19 chiens aussi (4 de 5 ans, 10 de 3 ans et 4 de 2 ans), malgré une dérive de 100 à 150 mètres en raison du courant important à cette époque de l'année.

L'animal saute la route nationale de la levée, aborde le coteau par la Grande Oudre et la rue Millet,

redescend, se cale en bordure d'un petit étang le long de la levée, puis se rejette dans la Loire vers l'île de la Bonde. Un grand nombre de voitures se sont arrêtées le long de la nationale, la gendarmerie est présente. Arrivés en bordure de l'étang où l'animal s'était reposé, les chiens sont arrêtés et la chasse aussi.

Mais, pour son malheur, de l'île du Croissant, notre dix cors retraverse la Loire par l'île de la Férandière et l'île Chevroir où il se fait aboyer par les chiens qui n'avaient pas traversé la Loire. Abordant l'île Gouillier, il se retrouve au milieu de ces derniers. A l'hallali entre l'île et la levée sud, il est servi à 17 h 55 alors que, dans leur barque, deux hommes arrivent à peine à remonter le courant.

La curée a lieu à 19 h à la lumière des phares sur l'emplacement du rendez-vous en forêt de Chinon après 6 h 15 de chasse et environ 50 km pour les cavaliers. Les bois de ce dix-cors mémorable -31<sup>e</sup> prise sur les 43 de la saison- seront conservés par l'équipage.



le piqueux fait rallier sur le plus gros de la meute. L'animal choisi, portant 6 à gauche et bois cassé à droite, recherche les biches au Marchais de Laidun, puis file sur le Temple, le Chêne du Baril, le parc de Theillay. Il atteint la route de Chinon qu'il suit parallèlement jusqu'au Carroi de Cosserra, traverse les étangs, remonte par les Basses Coudres à la route de Rivarennas à St Benoit-la-Forêt, traverse la Chicot à sec, puis part en direction des Bruyères.

Il prend alors un parti vers le nord par la Haie aux Cerfs, les landes de Rigny-Ussé, le Buisson Neuf, le Pin ; il se fait relancer dans le bois situé entre le Belvédère et le village de Rigny-Ussé qu'il traverse à l'ouest du château, pour s'engager dans la plaine où il franchit son premier fleuve, l'Indre. Puis, dans un parcours en oblique, il se rapproche de la Loire par l'île Fourmignon, les Huit Arpents, les Prés Hauts, Rupuanne, les Bouillis, la Plauterie, l'Aireau des Herpins, la rue Moreau. Il aborde la levée de la Loire qu'il franchit en mettant les chiens - quelque peu retardés en plaine - en défaut en bordure de l'île Gouillier.